

Convocation à l'Assemblée Générale 2005

Conformément aux articles 14 et 15 des statuts, je vous invite à participer à l'Assemblée Générale de l'Association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA », qui se tiendra le 10 septembre 2005 à 9h30 heures en l'ex église San Giacomo à Procida.

Ordre du jour

1. Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président et du secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'Association depuis sa fondation en 2003
4. Rapport sur la situation financière de l'Association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des nouveaux projets de l'Association
7. Présentation du budget prévisionnel pour 2005/2006
8. Réactualisation des statuts de l'Association
9. Election du Président de l'Association
10. Questions diverses

Les membres désirant présenter leur candidature, présenter un projet d'activités ou simplement proposer une nouvelle idée doivent se manifester dès maintenant en contactant le Président.

En outre, tous les documents nécessaires à votre information (lettres d'information, bilans comptables, texte des résolutions proposées etc.) sont tenus à votre disposition au siège social. Toutefois certains de ces documents vous seront adressés directement pendant le mois précédent l'Assemblée Générale.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'Association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 3 mandats.

Je vous rappelle également que, par application de l'article 14 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Cependant, par application de l'article 15 des statuts, les résolutions de modifications des statuts ayant le caractère de situation exceptionnelle sont adoptées à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale, en vertu de l'article 13 des statuts.

Fait à Alfortville, le 10 juin 2005.



Pascal Scotto di Vettimo
Président de l'Association